
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI (FR0000978371)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Paris – La Défense, le 24 août 2022.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AXA IM Euro Liquidity SRI** (ci-après, le « Fonds »).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du niveau 2 du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et d'autres positions réglementaires émises depuis le niveau 1, le Fonds relève désormais de l'article 8 du règlement SFDR, qui s'applique aux fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et ou sociales, et non de l'article 9, qui s'applique aux fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Par ailleurs, votre Fonds bénéficie du label « investissement socialement responsable » (« ISR ») et nous vous informons que nous avons mis en conformité le prospectus de votre Fonds avec les critères gouvernementaux nouvellement édictés en la matière.

En conséquence, nous avons précisé que :

- le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité.
- les indicateurs clés de performance extra-financière que le Fonds vise à surperformer au regard de son univers d'investissement sont le pourcentage du nombre total des membres du conseil d'administration qui sont des femmes et l'intensité carbone; et que le taux de couverture minimum est de 90% pour l'indicateur lié au pourcentage du nombre total des membres du conseil d'administration qui sont des femmes et de 70% pour l'intensité carbone,
- la détention de parts ou actions OPC non labellisés ISR limitée à 10 % de l'actif net.

Nous vous rappelons que l'investissement socialement responsable est une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs notamment liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Parallèlement aux changements susmentionnés, nous avons :

- mis à jour l'adresse de notre site internet et remplacé : www.axa-im.fr par : <https://funds.axa-im.com/>,
- ajouté le paragraphe lié au « Paiement de rétrocessions et de remises négociées »,
- corrigé des typographies.

A compter du 29 août 2022, le prospectus de votre Fonds et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») tiendront compte de ces amendements qui ne constituent pas une mutation et qui ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –

AXA Investment Managers Paris

Société anonyme au capital de 1.384.380 €, 353 534 506 R.C.S. Nanterre

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP92008 en date du 7 avril 1992

N° TVA Intracommunautaire : FR01353534506

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Adresse postale : Tour Majunga - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex

Téléphone : 01 44 45 70 00

axa-im.com

6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

La Société de Gestion.